



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 20 juin 2019

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, le :

Mercredi 26 juin 2019

à 20 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Rachat de la Maison St-Yves
- 2- Régie Camping : Vente tickets Macareux
- 3- Personnel communal : Augmentation de Durée Hebdomadaire de Service
- 4- Personnel saisonnier : Recrutement et rémunération
- 5- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Gervais EGAULT

